

FICHE D'IDENTITE DE L'AFCDP

L'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) est une association loi de 1901, créée en 2004, dans le contexte de la modification de la Loi informatique et libertés qui a officialisé un nouveau métier, celui de « Correspondant à la protection des données à caractère personnel » (ou CIL, pour Correspondant informatique et libertés).

Objectifs :

L'AFCDP se focalise sur les objectifs suivants :

- promouvoir le métier de Correspondant Informatique et Libertés ;
- proposer un cadre d'échanges, en développant un réseau en France et à l'international ;
- concevoir des outils, méthodes et pratiques utiles aux Correspondants Informatique & Libertés ;
- défendre le métier, en suivant le cadre juridique de la fonction, en ayant la primeur de l'information, en agissant pour faire valoir la position des professionnels.

Membres de l'AFCDP :

L'Association est ouverte aux personnes physiques, aux professions libérales et aux personnes morales.

Bien que focalisée sur le métier de Correspondant Informatique et Libertés, l'association n'est pas réservée aux seuls CIL et rassemble largement. Au-delà des professionnels de la protection des données personnelles et des seuls Correspondants désignés par leurs organismes auprès de la CNIL, elle regroupe toutes les personnes intéressées par la protection des données personnelles.

La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents : Correspondant Informatique & Libertés, délégué à la protection des données personnelles, juriste d'entreprise et avocat, spécialiste de la gestion des ressources humaines, informaticien, professionnel du marketing et du commerce électronique, universitaire et étudiant, Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), qualicien, consultant ...

Quelques membres de l'AFCDP : La Poste, le Sénat, la Ville de Paris, IBM France, 3 Suisses, Iveco, la SNCF, AXA, American Hospital of Paris, le Conseil Général du 76, Casino, BP France, Groupama, BNP Paribas, Aéroports de Paris, EDF, l'École polytechnique, Michelin, FNAC, La Banque Postale, GMF Assurances, RATP, Carrefour, Région Lorraine, Electrolux, Caisse d'Epargne Bourgogne France-Comté, Natixis, Total, l'Olympique de Marseille, Sanofi-Aventis, La Communauté de communes de Saint-Lô, AG2R La Mondiale, Neotoa, INPES Santé, INRA, ISEP, les Conseils Départementaux de Gironde, du Val d'Oise, des Pyrénées Atlantiques, etc. La liste des Membres Personnes Morales est accessible sur la page <http://www.afcdp.net/Membres->

Un tiers des adhérents sont situés en région.

Avec plus de 670 membres (qui représentent plus de 1.800 individus) en juin 2016, **l'AFCDP représente plus de la moitié des entités qui ont désigné un CIL auprès de la CNIL.**

Site Web de l'association : www.afcdp.net

Contacts :

- Président : Paul-Olivier GIBERT, president@afcdp.net
- Délégué général et contact Presse : Bruno RASLE, delegue.general@afcdp.net – Tel. Mob. 06 1234 0884
- Secrétaire général : Philippe SALAUN, philippe.salaun@cnp.fr
- Trésorier : Laurent CELLIER, tresorier@afcdp.net

- Vice-président Commission Métier : Patrick BLUM, blum@essec.fr
- Vice-président Commission International, Pascale GELLY – international@afcdp.net
- Vice-président Commission Gouvernance, Martine RICOUART-MAILLET, mricouart@brmavocats.com
- Responsable Administrative : Nathalie BRUNET, nathalie.brunet@afcdp.net

Historique de l'AFCDP :

Trois phases peuvent être distinguées jusqu'à ce jour :

- De 2004 à 2006 :
 - Création (septembre 2004 - Les fondateurs de l'Association sont Maître Alain Bensoussan et les sociétés Alain Bensoussan Selas, Cecurity.com et Experian)
 - Premières Assises (École Nationale de la Magistrature)
 - Peu de CIL parmi les adhérents, une majorité d'Avocats et de consultants
 - Cotisation et budget symboliques
- De 2007 à 2008 :
 - La présidence est assurée par un CIL
 - Structuration des échanges avec la CNIL
 - Université AFCDP, site Web enrichi
 - Répartition des membres plus homogène (adhésion de nombreux CIL fraîchement désignés)
- Depuis 2009 :
 - Démocratisation des Statuts, refonte du Règlement intérieur
 - Structuration (expert-comptable, permanent en temps partiel, etc.)
 - Augmentation des cotisations pour répondre aux ambitions, budget de fonctionnement
 - Dynamisme en Régions
 - Création de nouveaux groupes de travail, ouverture du réseau social réservé aux Membres AGORA AFCDP
 - Influence (Proposition de Loi, Droit à l'oubli, révision de la Directive, etc.)
 - Partenariat européen (création de CEDPO)
 - Publication du livre « Correspondant Informatique et Libertés – Bien plus qu'un métier »

La gouvernance :

Suite à l'Assemblée Générale du 24 juin 2013, le Conseil d'administration est ainsi constitué :

- Président (réélu) : Paul-Olivier GIBERT, CIL
- Délégué général (réélu) : Bruno RASLE, Halte au Spam
- Secrétaire général : Philippe SALAÜN, CNP Assurances, CIL
- Trésorier : Laurent CELLIER, Deveryware, CIL
- Vice-président Commission Métier (réélu) : Patrick BLUM, Essec, CIL
- Vice-présidente Commission Internationale (réélue) : Pascale GELLY, ADP, DPO
- Vice-Présidente Commission Gouvernance (réélue) : Martine RICOUART-MAILLET, BRM Avocats, CIL externe
- Vice-président d'honneur : Arnaud BELLEIL
- Vice-président d'honneur : Xavier LECLERC, CIL externe

Autres Administrateurs :

- Denis BEAUTIER, ISEP (réélu)
- Laurent CARON, Avocat
- Mireille KALIMBADJIAN, Caisse d'Epargne
- Xavier LECLERC, AXIL Consultants, CIL externe (réélu)
- Claire LEVALLOIS-BARTH, Maître de conférences en droit à Télécom ParisTech, Coordinatrice de la Chaire de recherche Valeurs et politiques des informations personnelles, CIL (réélue)
- Cintya MARNEAU, CARAC, CIL
- Jean-Pierre REMY, Banque de France, CIL (réélu)
- Nicolas SAMARCQ, LEXAGONE, CIL externe

Méthodologie et Travaux :

Depuis 2010, l'AFCDP publie l'Index du droit d'accès (aux données personnelles).

Plusieurs groupes de travail participent de l'activité de l'association, notamment :

Missions et Rôle du Correspondant Informatique & Libertés ;
 Formation du Correspondant Informatique & Libertés ;
 Cybersurveillance ;
 Bilan annuel du Correspondant Informatique & Libertés ;
 Déontologie et Charte du Correspondant Informatique & Libertés ;
 Référentiels et Labels CNIL ;

Comment se préparer à un contrôle de la CNIL ;
CRM - Relations clients et Secteur commercial ;
CIL grands groupes ;
Flux transfrontières ;
Données de santé ;
Géolocalisation ;
Assurances, Mutuelles et Retraite ;
Durée de conservation des données personnelles ;
Notification des atteintes aux traitements de données personnelles ;
Relations entre le CIL, le Responsable du traitement et les IRP (Institutions représentatives du personnel) ;
Traitements de données personnelles au sein du périmètre Ressources Humaines ;
Réutilisation des données publiques ;
Réseaux sociaux internes aux entreprises ;
Se préparer au règlement européen.

Ces groupes de réflexion **produisent de nombreux documents**, dont :

Les 15 bonnes raisons de désigner un Correspondant Informatique et libertés ;
Les 10 idées fausses à propos du Correspondant Informatique et libertés ;
Comment résister à un contrôle sur place de la CNIL ;
Droits & Devoirs des Administrateurs techniques ;
Glossaire de l'Anonymisation de données ;
Comment porter à la connaissance des intéressés la mise en œuvre d'un dispositif de Cybersurveillance ;
Référentiel des outils d'anonymisation ;
Relations sociales dans le cadre d'un projet de Cybersurveillance ;
L'un de nos collaborateurs vient de quitter l'entreprise : que faire de sa boîte aux lettres électronique ;
Biométrie : Comment se donner une chance d'obtenir un accord de la CNIL.

Pour saluer les dix ans du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, dont le titre III spécifiait les missions et prérogatives du CIL, l'AFCDP a proposé aux professionnels de la conformité Informatique et Libertés de contribuer à un ouvrage qui témoigne de leur quotidien.

Préfacé par la Présidente de la CNIL et intitulé « **Correspondant Informatique et Libertés : bien plus qu'un métier** », ce livre de 600 pages couvre des sujets très variés, qui vont du Big Data aux transferts internationaux de données, en passant par les labels de la CNIL, l'évolution du CIL en DPO (Data Protection Officer), la maîtrise des cookies, la validité des consentements ou les évolutions du cadre juridique en matière de e-santé.

L'AFCDP est régulièrement auditionnée (par exemple, dans le cadre du rapport « La vie privée à l'heure des mémoires numériques », des sénateurs Yves Détraigne et Anne-Marie Escoffier) et a participé aux travaux engagés par le Secrétariat d'État à la prospective et au développement de l'économie numérique, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet sur le « droit à l'oubli » (Chartes du droit à l'oubli numérique).

Fin 2014, l'AFCDP a pris part aux travaux engagés par la CNIL qui a débouché sur le label « Gouvernance Informatique et Libertés », en portant la voix des professionnels concernés.

L'AFCDP a également endossé la Déclaration commune des autorités européennes de protection des données réunies au sein du groupe de l'article 29, présentée le 8 décembre 2014 lors d'une conférence qui s'est tenue à l'Unesco (avec la participation du Premier ministre).

Manifestations :

L'AFCDP organise chaque année une grande conférence : l'Université AFCDP des CIL, à l'occasion de la journée mondiale de la vie privée (Data Privacy Day), La 10e édition s'est tenue le 27 janvier 2016, en présence de Mr Edouard Geffray, Secrétaire général de la CNIL.

Valeurs rendues aux membres :

L'AFCDP, c'est avant tout un lieu d'échanges : chaque mois des membres de l'association se retrouvent pour débattre et partager questions, difficultés rencontrées, expériences et solutions, le temps d'un déjeuner (à Paris, mais également en province).

La lettre d'informations mensuelle et la partie privée du site Web de l'association permettent aussi aux membres d'effectuer leur veille permanente : revue de presse, bibliographie, décisions de la CNIL, jurisprudences, séminaires...

Les adhérents bénéficient d'un accès à un réseau social d'entreprise qui leur est strictement réservé et au sein duquel ils s'apportent de l'entraide.

L'AFCDP est présente en régions (Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Limoges, La Rochelle) et au Luxembourg.

Relations avec la CNIL :

L'AFCDP et la CNIL interagissent régulièrement :

- Réunions de travail régulières entre les présidents de la CNIL et de l'AFCDP ;
- Réunions de travail régulières entre le responsable du Service des CIL et le président de l'AFCDP ;
- Présence de la Présidente de la CNIL lors des Universités organisées chaque année par l'AFCDP ;
- Présence ponctuelle d'agents de la CNIL dans le cadre de réunions des groupes de réflexion de l'AFCDP ;
- Auditions ponctuelles de délégations de l'AFCDP par la CNIL sur des sujets particuliers (révision d'une norme simplifiée, analyse d'une décision de la CADA, conception d'un nouveau label, etc.).

Partenariats :

L'AFCDP a établi des partenariats avec les entités suivantes :

- IAPP (International Association of Privacy Professionals)
- FNTPC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)
- SNCD (Syndicat National de la Communication Directe)
- ISEP (Institut Supérieur d'Electronique de Paris)
- SupCIL (Réseau des CIL de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- Club CIL de l'APRONET (Association des professionnels internet TIC des collectivités territoriales)
- ADIJ (Association pour le Développement de l'Informatique Juridique)
- CDSE (Club des Directeurs de la Sécurité des Entreprises)
- CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français)
- CESIN (Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique)

L'AFCDP au niveau européen :

L'AFCDP avait dès 2009 réalisé la première analyse comparée des Délégués à la protection des données personnels en Europe.

L'AFCDP est l'un des membres fondateurs de CEDPO (Confederation of European Data Protection Organizations), avec la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne). CEDPO est l'organisation qui regroupe les principales associations européennes de délégués à la protection des données à caractère personnel.

Les objectifs principaux de cette confédération sont de promouvoir, au niveau européen, le rôle du délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officers) en parlant d'une seule voix auprès des instances de Bruxelles, et de promouvoir sur le terrain des politiques de protection des données personnelles et de la vie privée "opérationnelle, pragmatique, équilibrée et efficace".

CEDPO s'est félicité de la reconnaissance du Délégué à la protection des données en tant qu'acteur clé de la protection des données personnelles dans la proposition de règlement.

En octobre 2012 CEDPO a adressé aux parlementaires européens des propositions d'amendements afin de renforcer l'apport du DPO, dont plusieurs ont été reprises dans le rapport du comité LIBE, publié par Monsieur Jan Philipp Albrecht.

Adhésion :

Les cotisations sont les ressources principales de l'AFCDP.

Trois formules sont proposées :

- Adhésion "Groupe" (entités/filiale d'un même groupe, d'un GIE) 1.200 euros pour 15 représentants, qui peuvent appartenir à des entités différentes (soit une moyenne de 80 €/an/personne)
2.100 euros pour 30 représentants (soit une moyenne de 70 €/an/personne)
3.600 euros pour 60 représentants (soit une moyenne de 60 €/an/personne)
- Adhésion "personne morale" (donnant droit à cinq représentations) : 450 euros (soit une moyenne de 90 €/an/personne)
- Adhésion "personne physique" : 100 euros

Les nouveaux membres qui postulent durant le dernier trimestre de l'année en cours bénéficient d'un premier exercice étendu jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Documents de l'association :

Les Statuts ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2014 et sont en libre accès sur le site Web de l'AFCDP (rubrique « Documents de l'Association »). <http://www.afcdp.net/-Documents-de-l-association->

La Règlement Intérieur a été modifié par le Conseil d'administration en date du 9 juillet 2009 et est également en libre accès au sein de la même rubrique.